

Image not found or type unknown



## Depart en Retraite anticipee 61 ans

Par **josa**, le **30/04/2016** à **19:40**

Bonjour

Étant né en 1955 je rentre dans la catégorie départ anticipé

Ayant 5 trimestres avant 20 ans.

Cette année je serais à 164 trimestres et dès le mois de mars 2017 à 166 cotises et valides (4 chômages et 4 services militaires)

Question puis je partir au printemps 2017 ou dois-je obligatoirement attendre départ normal à 62 ans en septembre 2017 ?

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **30/04/2016** à **21:34**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque c'est un problème qui relève du code de la Sécurité Sociale...